



Assemblée communale du 1^{er} juin 2015 Salle communale – Ursy – 20.00 heures

Assemblée communale convoquée par une insertion dans la Feuille officielle du canton de Fribourg n° 20 du 15 mai 2015, par un tout ménage, l'affichage au pilier public et dans le journal d'information de la commune.

Président : Philippe Conus, Syndic
Scrutateurs : Cédric Conus, Frédéric Davet, René Descloux, Yolande Dommen
Présents : 122 citoyennes et citoyens (6.09 % des électeurs et électrices)

Ordre du jour :

1. Procès-verbal de l'Assemblée du 15 décembre 2014
(n'est pas lu, il figure dans le journal d'information communal)
2. Comptes 2014
 - 2.1 Comptes de fonctionnement
 - 2.2 Comptes des investissements
 - 2.3 Rapport de la commission financière
 - 2.4 Approbation
3. Planification financière : présentation
4. Projet « école-administration » : information sur l'état de la situation et projection des coûts
5. Investissements :
 - 5.1 Achat d'une parcelle de terrain en zone d'intérêt général
 - 5.2 Crédit pour la suite du développement du projet
 - 5.3 Réfection de la route « Bois-du-Mont » à Ursy
 - 5.4 Aménagement d'une chapelle mortuaire
6. Divers

A 20.00 heures, Monsieur Philippe Conus, Syndic, ouvre l'assemblée. Il salue toutes les personnes présentes. Aucune remarque n'est faite quant à la convocation, cette assemblée peut valablement délibérer. Monsieur le Syndic nomme 4 scrutateurs. Afin de faciliter la rédaction du procès-verbal, les débats seront enregistrés, conformément à l'art. 3 du règlement d'exécution de la LCo. L'enregistrement est effacé, au plus tard après l'approbation définitive du procès-verbal.

Quelques citoyens se sont excusés. M. le Syndic les remercie ; les noms ne sont pas cités.

Il salue tout spécialement Monsieur et Madame Jean-Marc et Colette Ruffieux-Chehab du bureau Ruffieux-Chehab Architectes SA qui interviendront au point 4 de l'ordre du jour.

La presse est représentée par Madame Flora Berset de La Liberté et Monsieur François Pharisa du journal La Gruyère.

1. Procès-verbal de l'assemblée du 15 décembre 2014

Le procès-verbal de l'assemblée du 15 décembre 2014 ayant été inséré dans le journal d'information de la commune d'Ursy, il n'est pas lu. Il ne fait l'objet d'aucune remarque. Il est soumis à l'approbation de l'assemblée.

VOTE : OUI 122 NON 0 Abstention 0

Le procès-verbal de l'assemblée du 15 décembre 2014 est approuvé à l'unanimité.

M. le Syndic remercie Madame Marie-Hélène Butty, Secrétaire communale, pour la parfaite rédaction de ce procès-verbal.

2. Comptes 2014

M. le Syndic présente en détail les comptes de fonctionnement 2014.

Un extrait des comptes a été inséré dans le journal d'information. Il est également possible de les consulter intégralement avant l'assemblée à l'administration communale.

M. le Syndic propose de passer en revue le compte de fonctionnement.

2.1 Comptes de fonctionnement

M. le Syndic présente tous les chapitres des comptes de fonctionnement. Il les commente et explique les principales variations.

	Charges en CHF	Produits en CHF
Administration	719'366.05	143'167.80
Excédent de charges		576'298.25
Ordre public	467'929.35	400'972.15
Excédent de charges		66'957.20
Enseignement et formation	2'968'951.50	194'451.95
Excédent de charges		2'774'499.55
Culte culture et loisirs	373'866.10	95'361.25
Excédent de charges		278'504.85
Santé	919'378.05	50'553.10
Excédent de charges		868'824.95
Affaires sociales	1'449'280.66	448'026.85
Excédent de charges		1'001'253.81
Transports et communications	371'119.40	66'625.50
Excédent de charges		304'493.90
Protect. et aménag. de l'environn.	1'093'398.05	890'777.45
Excédent de charges		202'620.60
Economie	41'838.14	1'971.90
Excédent de charges		39'866.24
Finances et impôts	1'170'976.81	7'306'4444.25
Excédent de produits	6'135'467.44	

Explications des principales variations

0. **Administration :**

Globalement les charges sont moins élevées. Dans l'ensemble le chapitre est conforme au budget.

1. **Ordre public :**

Le budget a été bien respecté.

2. **Enseignement et formation :**

Reçu pour l'Accueil Extrascolaire des subventions cantonales exceptionnelles.

Le nombre d'élèves, toujours plus élevé qui engendre plus de frais en général.

Entretien des bâtiments : la différence est due à l'isolation des pavillons scolaires à Ursy, travaux rendus nécessaires par économie d'énergie.

3. **Culte, culture et loisirs :**

La commune a soutenu la Fête des musiques 2014 par une subvention communale

4. **Santé :**

Les montants de ce chapitre correspondent principalement aux charges liées. Le chapitre de la santé est un peu supérieur au budget.

5. Affaires sociales :

Aide matérielle du Service social : des remboursements d'aides ont été enregistrés. Cela se répercute sur les comptes communaux.

6. Transports et communications :

Le budget est bien respecté

7. Protection et aménagement de l'environnement:

Chapitre approvisionnement en eau couvert à 91%.

- M. Juge : Participation défense incendie pourquoi CHF 12'000.00 de moins ?

- M. le Syndic : c'est une écriture interne qui est dépendante des frais effectifs.

Chapitre protection des eaux : celui-ci est couvert à 100%, un montant de CHF 58'967.55 a été prélevé à la réserve

Chapitre gestion des déchets couvert à 58% et se situe en dessous du minimum requis par la loi (70%). Cela se corrigera pour les années futures.

Cimetière : des tombes du cimetière ont été désaffectées. Les frais ont été refacturés aux familles.

8. Economie :

Forêt : à l'avenir il n'y aura plus qu'une ligne pour ce poste en raison de notre adhésion à la corporation de triage forestier Glâne-Farzin

9. Impôts :

Les revenus sont supérieurs au budget suite à des rattrapages importants arrivés en fin d'année.

L'impôt sur le bénéfice des personnes morales a été moins important que prévu, la moitié du montant du budget

Le produit de l'impôt sur les gains immobiliers et de l'impôt sur les mutations et successions est plus important que budgeté.

Le montant des amortissements supplémentaires se monte à CHF 500'000.

Le budget présente un excédent de produit de CHF 22'148.09

Récapitulation du compte de fonctionnement

	Comptes 2014		Budget 2014	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
TOTAUX FONCTIONNEMENT	9'576'104.11	9'598'252.20	8'934'635.45	8'646'006.20
ADMINISTRATION	719'366.05	143'067.80	698'520.00	113'520.00
ORDRE PUBLIC	467'929.35	400'972.15	440'162.35	355'453.80
ENSEIGNEMENT ET FORMAT.	2'968'951.50	194'451.95	2'879'486.45	83'633.60
CULTE, CULTURE ET LOISIRS	373'866.10	95'361.25	382'825.30	100'380.00
SANTE	919'378.05	50'553.10	895'080.55	39'000.00
AFFAIRES SOCIALES	1'449'280.66	448'026.85	1'685'903.40	582'900.00
TRANSPORTS ET COMMUNIC.	371'119.40	66'625.50	343'285.00	45'800.00
PROT. ET AMENAG. ENVIR.	1'093'398.05	890'777.45	1'045'406.00	849'775.00
ECONOMIE	41'838.14	1'971.90	45'003.40	0.00
FINANCES ET IMPOTS	1'170'976.81	7'306'444.25	518'963.00	6'475'543.80
Excédent produits/charges	22'148.09			288'629.25

Par rapport à l'augmentation de la fiscalité décidée en décembre 2014, les prévisions présentées se confirment. L'analyse est la suivante :

si nous retranchons du résultat 2014, le surplus des impôts irréguliers pour CHF 384'000.00, le gain sur une vente de terrain pour CHF 53'000.00, il reste un excédent de produits de CHF 83'000.00.

M. le Syndic rappelle que le budget 2015 présentait une augmentation de charges par rapport au budget 2014 de CHF 250'000.00 et une diminution des produits de CHF 130'000.00 (impôts sur les personnes morales et 2^{ème} année EE). Tout ceci donne, sans augmentation d'impôts, un résultat négatif se situant entre CHF 300'000.00 et CHF 350'000.00. Il faut aussi tenir compte du fait que sur

les CHF 339'000.00 de rentrées fiscales supplémentaires, plusieurs rattrapages importants d'impôts ont été comptabilisés en décembre 2014.

2.2 Comptes des investissements

M. le Syndic présente les investissements bouclés en CHF:

Investissements	Crédit voté	Coût final	Différence
Aménagement de pavillons scolaires	185'000.00	246'750.55	61'750.55
Réfection du chemin du Jura à Vauderens	130'000.00	110'525.15	-19'474.85
Réfection trottoir Rte d'Oron, Ursy	63'000.00	67'964.00	4'964.00
Plan directeur d'eau potable	20'000.00	14'589.65	-5'410.35
Achat d'un compacteur à encombrants	115'000.00	105'942.90	-9'057.10
Total	513'000.00	545'772.25	32'772.25

Investissements non-bouclés en CHF :

Investissements	Crédit voté	Comptes 2014	Report budget 2015
Crédit d'étude concept école et évaluation anciens bâtiments	375'000.00	46'060.15	328'939.85
Réfection routes	1'130'410.00	13'679.60	1'116'730.40
Subventions AF pour réfection routes	-494'410.00	0.00	-494'410.00
Chemin piétonnier Esmonts	85'000.00	3'903.50	81'096.50
Prolongement réseau EU secteur en Vily & Route d'Oron, Ursy	116'500.00	25'417.15	91'082.85
Participation commune de Rue	-16'500.00	0.300	-16'500.00
Crédit d'étude zone « Terraux » Ursy	25'000.00	12'461.20	12'538.80
Equipement quartier « Derrière-la-Grange » Ursy	3'600'000.00	2'914'572.45	685'427.55
Vente de parcelles quartier « Derrière-la-Grange » Ursy	-5'626'440.00	-2'231'640.70	-3'394'799.30
Total	-805'440.00	-784'453.35	1'589'893.35

Récapitulation des investissements nets 2014 en CHF

Bouclés	CHF	517'221.05
Non bouclés	CHF	1'656'034.30
Taxes de raccordements encaissées	CHF	-167'951.40
Versements de tiers	CHF	-6'428.15
Vente de parcelles de la zone « Au Marais » à Ursy	CHF	-147'000.00
Vente de parcelles du quartier « Derrière-la-Grange » à Ursy	CHF	-2'231'640.70
Total investissements nets 2014	CHF	-379'764.90

Pour information, M. le Syndic présente le tableau des immobilisations (placements et patrimoine administratif) ainsi que le tableau des chiffres-clés et le bilan au 31 décembre 2014.

Bilan au 31 décembre 2014 en CHF :

Actif		Passif	
Disponibilités	1'029'748.72	Engagements courants	937'715.92
Avoirs	2'246'473.40	Dettes à court terme	779'974.10
Placements	3'048'157.20	Dettes à moyen et long terme	7'247'523.25
Actifs transitoires	596'393.21	Provisions	180'000.00
Patrimoine administratif	7'347'006.00	Passifs transitoires	357'864.54
		Réserves	1'607'218.30
		Capital	3'157'482.42
Total de l'actif	14'267'778.53	Total du passif	14'267'778.53

Chiffres-clé 2014 :

Endettement net	CHF	5'043'865.80
Dette par habitant au 31.12.2013	CHF	1'949.24
Dette par habitant au 31.12.2014	CHF	1'856.41
Marge nette d'autofinancement (Cash Flow)	CHF	784'230.69
Capacité d'investissement au 31.12.2014	CHF	5'428'069.42

2.3 Rapport de la commission financière

Mme Bernadette Hug, présidente de la commission financière, donne lecture du rapport.

Les comptes de l'exercice 2014 ont été révisés par la société Fiduciaire mafidu.com conformément au mandat que lui a confié l'Assemblée communale et en application de la Loi sur les communes.

Le 5 mai 2015, un entretien final au sujet de la vérification détaillée des comptes 2014 a eu lieu avec Mme Christelle Décoppet, réviseuse responsable, la Commission financière, M. Philippe Conus, Syndic et responsable du dicastère et Mme Sophie Progin, caissière. La Commission financière a pu constater que la révision a été effectuée au moyen du formulaire officiel établi par le Service des Communes et dans le respect des prescriptions légales. La Commission financière a pris connaissance du rapport final de l'organe de révision. Celui-ci ne relève pas d'élément particulier. Il constate que la comptabilité et les comptes ont été établis conformément à la législation et aux directives émises par le canton. Le rapport propose d'approuver sans réserve les comptes qui ont été présentés. Le rôle de la Commission financière consiste à prendre position sur le rapport et d'émettre un préavis lors de l'approbation de l'Assemblée communale.

La Commission financière remercie la Fiduciaire mafidu.com, organe de révision, Mme Sophie Progin, Caissière, M. le Syndic Philippe Conus, responsable du dicastère des finances, pour la collaboration et le travail accompli.

En conclusion, la Commission financière donne un préavis favorable sur le rapport de l'organe de révision et invite l'Assemblée Communale à approuver les comptes 2014 qui se soldent par un excédent de produits de CHF 22'148.09 et qui comprennent un prélèvement sur la réserve d'eau de CHF 58'967.55 ainsi que des amortissements supplémentaires de CHF 498'650.15.

Le prélèvement sur la réserve d'eau a pour but de couvrir les charges du poste « Protection de eaux » à 100%. Dans le futur, l'application du même règlement sur tout le territoire de la commune devrait permettre d'atteindre le taux de couverture de 100% exigé par la loi.

Les amortissements supplémentaires ont été possibles grâce à un suivi strict du budget par tous les dicastères et à des rentrées fiscales supplémentaires liées à des rattrapages d'impôts sur les années antérieures et à l'augmentation de la population.

La discussion n'est pas demandée.

2.4 Approbation

VOTE : OUI 113 NON 0 Abstention 0

Les comptes de fonctionnement et les comptes des investissements 2013 de la commune d'Ursy sont approuvés à l'unanimité (Les membres du Conseil communal ne votent pas les comptes communaux).

Avant de clore ce point de l'ordre du jour, M. le Syndic tient à remercier ses collègues du Conseil communal pour leur travail réalisé durant l'année 2014 et pour leur souci constant de respecter les budgets votés. Une reconnaissance particulière est adressée à l'administration communale et tout spécialement à Mme Sophie Progin, caissière, ainsi qu'à sa collaboratrice Mme Magali Rohrbasser pour tout le travail effectué dans le cadre de ces comptes 2014.

Au nom du Conseil communal, il remercie les membres de la commission financière pour la très bonne collaboration et leur travail. Il remercie aussi la Fiduciaire mafidu.com pour le travail effectué dans le cadre du mandat confié.

3. Planification financière : présentation

M. le Syndic donne connaissance des principes de la planification financière :

1. Elle informe sur l'évolution probable des finances de la commune pour les 5 années à venir
2. L'activité au niveau des investissements, l'effet de ceux-ci sur l'équilibre budgétaire, soit une estimation justifiant que les charges induites seront supportables, ainsi que son mode de financement prévu des investissements
3. L'évolution probable des charges et revenus, des dépenses et recettes ainsi que celle des éléments du bilan

Procédure : le plan financier est adopté par le Conseil communal, sur préavis de la commission financière. Il est mis à jour et présenté au moins une fois par année à la Commission financière et à l'Assemblée communale qui ne doivent pas voter sur son contenu.

Comment est établie la planification financière ?

1. Tenir compte des cinq dernières années comptables qui doivent être répertoriées comme suit :
 - Participation aux dépenses cantonales
 - Participation aux dépenses régionales
 - Les propres dépenses communales
 - Les rendements fiscaux sont calculés selon les dernières statistiques fiscales cantonales
2. Effectuer les apurements des charges et produits uniques ou qui n'ont pas de caractère structurel
3. Mise à jour du plan financier en fonction des dernières informations connues.

Conformément à ces directives, le Conseil communal a établi la planification financière pour les années 2016 à 2020. Cette planification comprend aussi tous les investissements déjà votés et ceux planifiés tels que réfections de routes, nouveau bâtiment scolaire, nouveau bâtiment administratif, rénovation des homes, investissement au CO de la Glâne jusqu'en 2020 et tous les autres investissements qui ne touchent pas les taxes causales (eau potable, épuration et élimination des déchets). Ces derniers n'influencent pas la planification. Cette planification a été présentée à la Commission financière qui communiquera son préavis après la présentation.

Tableau planification financière 2016 – 2020 en CHF

Années	Dépenses	Recettes	Résultat
2016	8'692'561	8'894'409	201'848
2017	9'080'378	9'180'863	100'485
2018	10'692'227	10'073'214	-619'013
2019	10'640'531	9'899'254	-741'277
2020	10'717'522	9'961'823	-755'699

Les charges au niveau du district et le nouveau bâtiment scolaire influenceront les comptes dès 2018. Les intérêts des investissements sont comptés à 3% mais les taux actuels se situent en-dessous de 1%.

Une augmentation d'impôt est-elle envisagée ? La planification présentée est la situation la plus défavorable. Le Conseil communal est d'avis qu'une augmentation future des taux d'impôts n'est pas prévue mais tout dépend de l'évolution de la situation. La planification a été établie de la façon la plus précise possible et les années les plus critiques sont de 2018 à 2022.

Préavis de la commission financière :

La Commission financière s'est réunie le mardi 19 mai 2015 en présence de M Philippe Conus, Syndic et Mme Sophie Progin, caissière communale, afin d'être informée sur la planification financière 2016-2020.

Cette planification financière a été établie en fonction des données actuelles connues et des projections fournies par le canton et le district. Les explications concernant cette planification nous ont été données en toute transparence par M. Conus et Mme Progin pour une meilleure compréhension des chiffres indiqués.

Conformément au mandat de la commission financière celle-ci donne un préavis favorable à cette planification 2016-2020.

La commission remercie Mme Progin pour le travail accompli et les explications, M. Conus pour les discussions constructives ainsi que les Conseillers communaux qui ont préparé cette planification et ainsi permis à la commission d'effectuer sa tâche.

Discussion :

- M. Nicolas Juge : combien de temps avez-vous consacré à la préparation de cette planification
M. le Syndic : pour la présentation de ce tableau final, cela représente environ une semaine de travail de la part de la caissière, Mme Progin et sans compter les travaux préparatoires.

- M. Nicolas Juge : quels ont été les apurements ? :

M. le Syndic : toutes les charges et les produits extraordinaires. En ce qui concerne les impôts irréguliers, la planification financière tient compte de la moyenne des 5 dernières années.

- Mme Françoise Gachet : est-ce que l'amnistie fiscale prévue par le canton aura des effets sur les comptes communaux ?

M. le Syndic : le Conseil communal n'a pas tenu compte de cette amnistie puisque celle-ci n'est pas encore acceptée.

- M. Simon Bischof : pour compléter l'info sur l'amnistie fiscale, des fortunes pourraient remonter à la surface pour des montants se situant entre 400 millions et 1 milliard de francs.

Cette planification financière sera présentée chaque année.

4. Projet « école-administration » : information sur l'état de la situation et projection des coûts

M. le Syndic donne les explications suivantes : suite aux différentes décisions prises par l'Assemblée communale en 2014 et au concours organisé en automne dernier, le Conseil communal et plus particulièrement la commission de construction, présidée par M. Philippe Dubey, Conseiller communal en charge des écoles, a continué à développer le projet, en collaboration avec le bureau d'architectes lauréat, Ruffieux-Chehab Architectes SA à Fribourg.

Dans son appréciation de la situation, le Conseil communal a étudié deux variantes :

1. Faire voter la présente assemblée sur un crédit global complet mais avec une sécurité des coûts sur l'ensemble de +/- 15%. Cette variante n'a pas été retenue.

2. Demander à l'assemblée communale un crédit pour continuer le développement, effectuer la mise à l'enquête et lancer 80% des soumissions. Ensuite en décembre 2015, l'assemblée communale se prononcera sur un crédit de construction plus précis. Ce crédit d'étude faisant partie du montant global, il n'entraîne pas de coûts supplémentaires.

C'est cette 2^{ème} variante que le Conseil communal propose car elle est plus transparente et plus sûre.

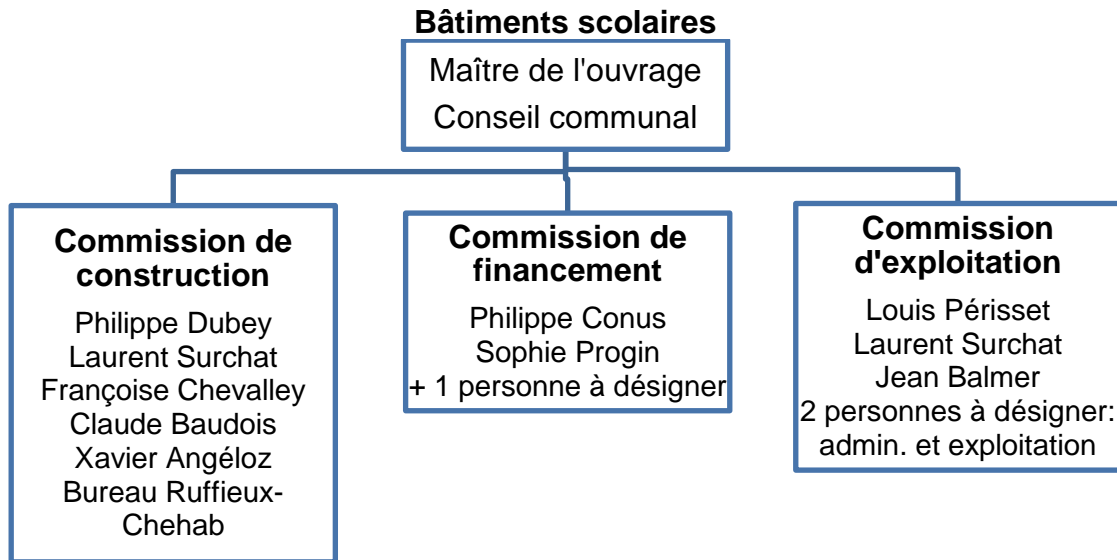
Cependant, M. le Syndic précise qu'en acceptant le crédit qui est soumis à la présente assemblée, les citoyens doivent être conscients qu'en décembre 2015, si l'assemblée refuse le crédit de construction, une dépense de CHF 1'730'000.00 aura été effectuée sans rien avoir de concret.

En clair, si c'est non, mieux vaut le dire ce soir qu'en décembre 2015. Ce n'est bien sûr pas ce que souhaite le Conseil communal. Au contraire, les arguments avancés pour ce nouveau complexe scolaire ainsi que pour les locaux administratifs sont toujours valables et les décisions antérieures prises à la quasi-unanimité par l'Assemblée communale laissent présager que le processus pourra continuer afin d'aboutir à la réalisation de ces investissements.

M. le Syndic donne la parole à M. Philippe Dubey, Conseiller communal en charge des écoles.

M. Dubey articule sa présentation en 7 points :

1. Organisation



2. Conception des bâtiments scolaires

- Structure en bois, selon le projet retenu
- Utilisation de bois local, en priorité du sud de la Glâne
- Standard Minergie P
- Chauffage par pellets de bois (chauffage à gaz, centrale de chauffage à distance et panneaux solaires thermiques : à l'étude).

3. Présentation du projet par M. Ruffieux

1. Titre – introduction
Le projet présenté fait suite au concours d'architecture. Il illustre les premiers développements des études et préfigure le projet qui devra être déposé pour la demande d'autorisation de construire.
2. Vue Google
Le terrain réservé à la future école est situé au sud de la salle de sport existante, à l'emplacement actuel des pavillons scolaires provisoires. Tout en étant proche du centre du village, il s'oriente en légère déclivité vers la campagne.
3. Le hameau
La situation de la parcelle en périphérie du village a incité les architectes à composer l'ensemble scolaire en se référant à la structure des hameaux voisins du village d'Ursy. L'école primaire et l'école enfantine, prévues chacune dans un bâtiment distinct, forment, avec la salle de sport existante, une petite entité autour de la cour de récréation.
4. Plan de situation
Ce plan de situation présente de manière explicite le parti urbanistique choisi. La cour de récréation est clairement délimitée par l'école primaire, l'école enfantine et la salle de sport

existante. Cette place est l'élément majeur du projet. Elle distribue précisément les entrées des deux écoles et est reliée au centre du village par le cheminement piéton qui collecte la salle de sport et l'école actuelle. Une aire d'implantation reste réservée pour l'extension potentielle de la salle de sport.

5. Maquette 1/500

La maquette remise lors du concours illustre spatialement cette option :

Le grand volume comprend l'école primaire, le volume carré, l'école enfantine, et le volume plus bas la salle de sport existante et son extension éventuelle. Les trois volumes gravitent autour de la cour de récréation. Celle-ci s'ouvre, par des gradins, au sud vers le magnifique paysage de la campagne.

6. Vue paysage

Projection

7. Programme des locaux :

Rez supérieur : projection

Les architectes ont mis l'accent dans le développement du projet de concours sur la fonctionnalité de l'école et la qualité des espaces communs. Les classes de l'école primaire sont distribuées à partir d'un large corridor qui comprend à son extrémité les espaces communs. Les classes de l'école enfantine sont mises directement en relation avec le foyer.

Plan rez inférieur : projection

Plan étage : projection

8. Coupe concours

Ces dessins représentent les coupes à travers le bâtiment de l'école primaire. Dans le prolongement de la cour de récréation, les élèves sont accueillis par le préau couvert et entrent ensuite dans le foyer de l'école. Celui-ci est de double hauteur et devient le cœur de l'école. Le foyer est également mis en relation spatiale avec le rez-de-chaussée inférieur. Cette communication ainsi assurée entre les trois étages favorise les échanges et la vie de l'école.

9. Façades concours

Les façades sont largement vitrées de manière à garantir un éclairage naturel optimal dans les classes. L'enveloppe du bâtiment devra répondre aux critères d'une construction Minergie P, à savoir deux fois plus performante qu'une construction standard. Les performances concernant l'isolation thermique devront être accrues et les locaux équipés d'une ventilation douce en double-flux.

10. Coupes transversales école primaire + école enfantine

Le programme du concours d'architecture suggérerait de privilégier l'utilisation du bois pour la construction de l'école. Nous avons suivi cette recommandation et avons proposé de planifier le projet sur la base d'une structure porteuse en bois selon un système répétitif favorisant une exécution économique.

Les dessins représentent les coupes transversales à travers la construction des deux bâtiments. La coupe de l'école primaire illustre la structure en bois, superposée sur trois étages.

Quant à la structure de l'école enfantine, elle se développe sur deux étages, portés par la construction en béton armé de l'abri de protection civile et de la salle de rythmique.

11. Maquette structure

Cette photo de maquette représente la structure porteuse des salles de classes. Au centre, le corridor, de part et d'autre, la structure d'une salle de classe. Ce choix constructif, très rationnel, se répète 29 fois pour l'école primaire et 6 fois pour l'école enfantine. Prévue dès la conception du projet, la systématisation des éléments constructifs autorise une grande économie de moyens.

12. Image de synthèse entrée

En conclusion, cette image illustre le principal objectif du projet : offrir aux élèves et aux enseignants un lieu de vie à la fois protégé et ouvert répondant aux exigences d'une école actuelle, tout en mettant en valeur la richesse des qualités paysagères d'Ursy et de ses environs.

Discussion :

- M. Daniel Hug : ce bâtiment est-il conçu et accessible aux personnes à mobilité réduite ?

M Ruffieux : toutes les constructions publiques sont adaptées aux personnes à mobilité réduite. Un ascenseur est prévu.

- M. Marcel-Jean Bischof : avez-vous prévu une installation de panneaux photovoltaïques sur le toit ?

M. Ruffieux : cette question est actuellement traitée par un bureau spécialisé. Des capteurs thermiques sont prévus pour chauffer l'eau du bâtiment. M. le Syndic confirme que la meilleure solution est recherchée par la commission de construction en collaboration avec un bureau spécialisé. M. Philippe Dubey : complète en soulevant la question suivante : veut-on chauffer le bâtiment ou veut-on produire de l'énergie ? Ce sont 2 questions différentes.

M. Ruffieux : l'installation de panneaux photovoltaïques prendrait tout son sens si on installe de la géothermie. Les panneaux photovoltaïques pourraient produire l'énergie pour le fonctionnement des pompes à chaleur. Une telle exploitation devrait faire l'objet d'une étude séparée de la construction de l'école.

- M. Jean-Paul Robert : la construction des 2 bâtiments scolaires est avec un toit plat. Quelle est la structure de la couverture ?

M. Ruffieux : du point de vue du revêtement 2 options sont possibles : soit c'est une toiture végétalisée, soit le toit est recouvert de panneaux thermiques ou photovoltaïques et dans ce cas une toiture végétalisée n'a pas de sens.

- M. Walter Laubscher : que faire des déchets des panneaux solaires au bout de 25 ans ? L'élimination des panneaux coûte plus que l'installation elle-même.

M. Ruffieux n'est pas un spécialiste en la matière. La question est dans les mains d'un bureau de spécialistes et la question est très importante. Si le choix se porte sur des panneaux photovoltaïques cette question devra être étudiée. M. le Syndic confirme que ces questions seront développées ces prochains mois.

- M. Philippe Rochat souhaite des informations sur les locaux de l'Accueil extrascolaire (AES).

M. Philippe Dubey : les locaux de l'AES seront aménagés dans le bâtiment du centre scolaire actuel. Une partie de ce bâtiment est prévu pour l'AES. Le bâtiment de l'ancienne école rénovée sera aussi à disposition pour des activités scolaires.

- M. Marcel Colliard : si l'extension de la halle de sport est réalisée, la cour de récréation devient petite.

M. Ruffieux : le projet a été pensé avec l'extension de la halle de sport. Il a été prévu d'emblée de contenir la cour de récréation entre les 3 bâtiments, école primaire, école enfantine et halle de sport. Si cette dernière est réalisée, la cour de récréation répondra toujours aux critères exigés.

4. Projection des coûts totaux

Coûts				
Construction des écoles	CHF	18'000'000		
Achat du terrain	CHF	1'175'000		
Construction de l'administration	CHF	1'400'000		
Transformation pour AES	CHF	225'000		
Coûts totaux			CHF	20'800'000
Recettes				
Subventions pour les écoles	CHF	-1'400'000		
Fond de la Protection Civile	CHF	-400'000		
Vente de certains bâtiments	CHF	-1'000'000		
Recettes totales			CHF	-2'800'000
Coûts à la charge de la commune			CHF	18'000'000

5. Calendrier pour la suite des travaux

Juin 2015

Crédit pour la 2^{ème} étape (->soumissions)

Janvier à septembre 2015

Finalisation du projet, mise à l'enquête et soumissions pour 80% des travaux. Travaux sur les projets des autres bâtiments (administration, AES, etc)

Fin 2015
Janvier 2016 à juin 2017
Août 2017

Crédit pour la réalisation des bâtiments
Construction des différents bâtiments
Ouverture de l'école et de l'administration

5. Crédit de développement du projet (2^{ème} étape)

Coûts des honoraires				
Bureau d'architectes	CHF	965'500		
Ingénieurs (civil et CVSE)	CHF	236'000		
Spécialistes (géologue, géomètre , etc)	CHF	155'500		
Imprévus et divers	CHF	68'000		
Total TTC			CHF	1'425'000
Situation du crédit de l'étape 1				
Crédit de l'étape 1 (sans concours)	CHF	120'000		
Montant utilisé au 05.05.2015	CHF	-25'000		
Réserve pour étude du projet admin.	CHF	-50'000		
Solde disponible			CHF	45'000
Demander de crédit pour l'étape 2				
			CHF	1'380'000

7. Questions et discussion

M. le Syndic rappelle que par souci de transparence, le Conseil communal a voulu annoncer dès maintenant la projection des coûts. Cette charge sera supportable. Le FC Ursy va profiter de cette opportunité pour régler la question des vestiaires du club.

- Mme Aurore Gutschmidt : est-ce que tout est compris dans les 18 millions de francs ?

M. Philippe Dubey : oui tout est compris même les tableaux interactifs

- M. Claude Gavillet : quant est-il des classes de Montet ?

M. le Syndic donne les explications suivantes :

Une délégation du Conseil communal d'Ursy a rencontré le Conseil communal de Montet à ce sujet. La fusion des deux communes n'est pas souhaitée par le Conseil communal de Montet. Concernant les écoles, trois variantes ont été discutées :

Variante 1 : le cercle scolaire à 2 communes est maintenu, Montet conserve ses 2 classes (1 enfantine et 1 primaire) et l'effectif est complété par des élèves provenant de Vuarmarens, Morlens, Esmonts, Bionnens et Ursy. Variante que la commune que Montet souhaite vivement.

Variante 2 : le cercle scolaire est maintenu. Montet ferme ses 2 classes et tout est concentré à Ursy. Le mobilier est repris par Ursy et Montet paie une location annuelle par classe.

Variante 3 : pas d'accord possible. Ursy dénonce la convention du cercle scolaire et le futur cercle correspond, pour Ursy, à la commune. Montet conserve ses 2 classes (1 enfantine et 1 primaire avec tous les niveaux). Quelle sera la position du canton (loi scolaire) ? Soit le canton accepte cette situation, soit il oblige la commune de Montet à rejoindre un autre cercle scolaire.

Le Conseil communal d'Ursy a demandé au Conseil communal de Montet d'en discuter en assemblée. Apparemment leur souhait est de conserver leurs 2 classes à Montet. Une nouvelle rencontre aura lieu à la fin de ce mois.

Pour le Conseil communal d'Ursy, il est important d'avoir l'avis de l'Assemblée communale. Pour l'instant le Conseil communal d'Ursy n'est pas du tout favorable à la variante 1 et souhaiterait éviter la variante 3. La Commune de Montet pense que sa structure actuelle est la bonne, il faut par conséquent qu'elle assume.

- M. Claude Gavillet, en tant que parent d'élèves, est pour la variante 2

La parcelle d'une surface de 4'258 m² est située en zone d'intérêt général. Le prix convenu est de CHF 260.00/m². Ce prix résulte de négociations avec le vendeur. Sa composition doit tenir compte de plusieurs éléments dont l'emplacement stratégique pour la commune, la comparaison avec d'autres transactions antérieures, le fait que ce terrain est équipé ainsi que le marché immobilier actuel.

Un autre élément d'importance vient renchérir les terrains situés en zone à bâtir et propriétés des agriculteurs : en décembre 2011, le Tribunal Fédéral a rendu un arrêt dont les conséquences fiscales sont dévastatrices pour le secteur agricole. Les plus-values immobilières, auparavant imposées au titre de gains immobiliers, sont désormais soumises à l'impôt sur le revenu si les parcelles sont situées en zone à bâtir et ne sont pas soumises au droit foncier rural.

Conséquence : sur une vente telle que celle-ci, les impôts à payer par le vendeur représenteront entre 45 et 50% du prix de vente.

Un contrat de vente a été passé le 2 septembre 2014 avec la condition que l'assemblée communale valide cette acquisition avant le 30 juin 2015. L'investissement demandé est le suivant :

Parcelle n° 158 RF Ursy, Pra Mégan	
Surface 4'258 m ² à Fr. 260.00/m ²	CHF 1'107'080.00
Frais d'achat	CHF <u>67'920.00</u>
Total de l'investissement	CHF 1'175'000.00

Financement : par autorisation d'emprunt

Charge annuelle :

Amortissement 0% selon art. 53 règlement d'exécution de la LCo	CHF 0.00
Intérêt 3%	CHF <u>35'250.00</u>
Total	CHF 35'250.00

Rapport de la Commission financière

M. Michel Genier, secrétaire de la commission financière, donne lecture du rapport. La Commission financière a examiné la demande d'investissement pour l'achat de terrain en zone d'intérêt général. L'investissement s'élève à CHF 1'175'000.00 et fera l'objet d'une autorisation d'emprunt. La nouvelle charge annuelle qui en résultera est de CHF 32'250.00. Cette charge est supportable pour la Commune d'Ursy.

La Commission propose d'accepter cet investissement ainsi que son financement.

La discussion n'est pas demandée.

VOTE : OUI 121 NON 1 Abstention 0

L'achat d'un terrain en zone d'intérêt général et son financement sont acceptés à la majorité des voix.

5.2 Crédit pour la suite du développement du projet la nouvelle école

Dans le but de poursuivre le développement du projet de la nouvelle école et comme expliqué précédemment, le Conseil communal demande le crédit suivant :

Coût	CHF 1'380'000.00
Financement : par autorisation d'emprunt	
Charge annuelle :	
Amortissement 3% selon art. 53 règlement d'exécution de la LCo	CHF 41'400.00
de la Lco	
Intérêt 3%	CHF <u>41'400.00</u>
Total	CHF 82'800.00

Rapport de la commission financière

M. Michel Genier donne lecture du rapport. La commission financière a examiné la demande d'investissement pour la suite du développement de la nouvelle école. Selon la présentation du Conseil

communal, le coût de cet investissement s'élève à CHF 1'380'000.00 et fera l'objet d'une autorisation d'emprunt. La nouvelle charge annuelle qui en découle est de CHF 82'800.00. Cette charge est supportable pour la Commune d'Ursy. La commission financière propose à l'assemblée communale d'accepter cet investissement ainsi que son financement.

La discussion n'est pas demandée.

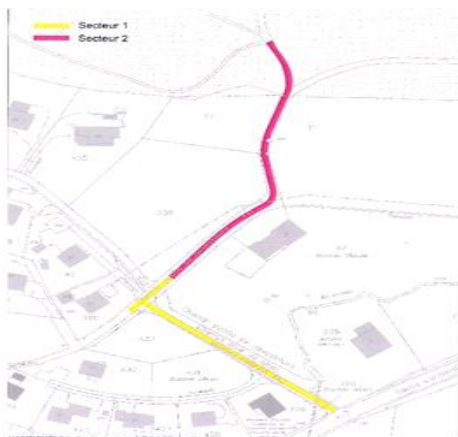
VOTE : OUI 121 NON 1 Abstention 0

Le crédit pour la suite du développement du projet de la nouvelle école et son financement sont acceptés à la majorité des voix.

5.3 Réfection de la route « Bois du Mont »

M. le Syndic donne la parole à M. Jean-François Calame, Vice-syndic et responsable des routes.

M. Calame donne les explications suivantes : cette route est en mauvais état et sa réfection s'avère nécessaire. La réfection est divisée en 2 tronçons. La première partie en jaune, la plus utilisée fera l'objet d'une réfection plus lourde. La deuxième partie en rouge, conduit vers la forêt (départ du parcours Vita). Elle est moins fréquentée et la réfection sera moins conséquente. Cette réalisation aura lieu en même temps que l'aménagement du carrefour sur la route cantonale soit fin 2015 ou début 2016.



Détail de l'investissement :

Secteur I (jaune)	CHF	100'000.00
Secteur II (rouge)	CHF	25'000.00
Essais	CHF	2'000.00
Technicien + divers	CHF	8'000.00
Coût	CHF	135'000.00

Financement : par autorisation d'emprunt

Charge annuelle :

Amortissement 4% selon art. 53 règlement d'exécution de la LCo	CHF	5'400.00
Intérêt 3%	CHF	4'050.00

Total CHF 9'450.00

Rapport de la commission financière :

M. Michel Genier donne lecture du rapport la commission financière. La commission a examiné la demande d'investissement pour l'achat de terrain en zone d'intérêt général. Selon la présentation du Conseil communal, cet investissement s'élève à CHF 135'000.00 et fera l'objet d'une autorisation d'emprunt. La nouvelle charge annuelle est de CHF 9'450.00. Cette charge est supportable pour la Commune d'Ursy. La commission financière propose d'accepter cet investissement ainsi que son financement.

VOTE : OUI 122 NON 0 Abstention 0

Le crédit pour la réfection de la route « Bois du Mont » et son financement sont acceptés à l'unanimité.

5.4 Aménagement d'une chapelle mortuaire

M. le Syndic Conus donne la parole à M. Bernard Oberson, Conseiller communal et président de la Commission du Cercle d'inhumation.

M. Oberson donne les informations et explications suivantes : après plusieurs années d'attente et maints projets voilà enfin une demande de crédit pour la création et la réalisation d'une chapelle mortuaire proche de l'église. La réorganisation et la centralisation du matériel de la protection civile libère, dans le bâtiment de la salle communale, un local qui servait à l'entreposage du matériel d'intervention en cas de catastrophe.

Cette opportunité permet de réaliser une chapelle mortuaire digne de notre cercle d'inhumation.

Ce local est situé sous la terrasse de la salle communale. La Commune a obtenu le feu vert du Service de la protection civile pour la réalisation de ce projet.

Le bureau Dupont Architectes SA, mandaté par la Commune, a préparé un projet que le Conseil communal et la commission du Cercle d'inhumation ont accepté. Ce projet est le suivant :

Sur une surface de 85 m² le projet comprend un espace d'accueil, une surface divisible en deux cellules par une tenture ou une paroi en bois et un local de rangement

Coût	CHF	230'000.00
./ participation de la commune de Montet	CHF	<u>30'000.00</u>
	CHF	200'000.00

Financement : par autorisation d'emprunt

Charge annuelle :

Amortissement 3% selon art. 53 règlement d'exécution de la LCo	CHF	6'000.00
Intérêt 3%	CHF	<u>6'000.00</u>

Total **CHF 12'000.00**

Rapport de la commission financière :

M. Michel Genier donne lecture du rapport. La commission financière a examiné la demande d'investissement pour l'aménagement d'une chapelle mortuaire. Le coût de cet investissement s'élève à CHF 200'000.00 et fera l'objet d'une autorisation d'emprunt. La nouvelle charge annuelle est de CHF 12'000.00. Cette charge est supportable par la Commune d'Ursy. La Commission financière propose d'accepter cet investissement ainsi que son financement.

Discussion :

- M. Marcel-Jean Bischof : est-il prévu des wc pour des personnes handicapées et des wc plus grands que les wc publics actuels ?

M. le Syndic : de nouveaux wc ne sont pas prévus pour l'instant.

VOTE : OUI 121 NON 0 Abstention 1

L'investissement pour l'aménagement d'une chapelle mortuaire et son financement sont acceptés à l'unanimité des voix exprimées.

M. le Syndic remercie l'Assemblée pour la confiance témoignée et l'acceptation des investissements proposés.

6. Divers

M. le Syndic communique les informations du Conseil communal suivantes :

Anniversaire de service :

Mme Marie-Claude Conus, secrétaire-adjointe, a fêté le 1^{er} avril 2005 ses 10 ans d'activité au sein de l'administration communale. Entrée au service de l'ancienne commune de Vuarmarens, le 1^{er} avril 2005, Mme Conus a vécu 2 fusions, en 2006 et en 2012. On sait l'importance du personnel administratif lors de telles opérations avec un travail conséquent et pas toujours évident. Il s'agit de faire en sorte que tout se passe bien sans péjorer les prestations que la population attend de son

administration. Mme Conus a à chaque fois relevé le défi en s'adaptant à chaque nouvelle situation d'une manière efficace et exemplaire.

En 2012, elle a suivi une formation complémentaire et a brillamment obtenu son diplôme de cadre en administration communale.

Au nom des autorités et de la population de la commune, M. le Syndic remercie et félicite Mme Conus pour tout le travail effectué à la perfection, son engagement et sa fidélité envers la commune et espère pouvoir compter encore longtemps sur ses compétences. Mme Conus est chaleureusement applaudie.

Fibre optique :

Le dossier, malheureusement, n'évolue pas et ceci malgré les efforts du Conseil communal. La séance de décembre 2014 avec Swisscom n'a pas débouché sur du concret. Ce dossier agace car le Conseil communal n'a aucun pouvoir pour faire évoluer la situation dans le bon sens, c'est-à-dire que tous les villages de la commune soient équipés correctement afin de pouvoir utiliser les moyens de communication d'aujourd'hui. M. le Syndic rappelle que le Conseil communal ne relâche pas ses efforts sur ce dossier.

Nouveau centre commercial à Ursy :

Il existe un projet de centre commercial à Ursy, initié par Migros Neuchâtel-Fribourg. Ce projet se situe sur la parcelle sise à côté de la Banque Raiffeisen en direction de Vauderens. Outre un magasin Migros, il compterait également d'autres commerces et entreprises de services. Le changement de zone sera mis à l'enquête prochainement et une information aux riverains sera organisée.

Elections communales 2016 : composition du Conseil communal et organisation

Le renouvellement des autorités communales aura lieu le 28 février 2016 (1^{er} tour) et éventuellement le 20 mars 2016 (2^{ème} tour). En ce qui concerne le nombre de Conseillers communaux pour la prochaine législature, M. le Syndic précise le Conseil communal a poursuivi la réflexion. Faut-il passer à 7 (décision de l'Assemblée communale au plus tard 6 mois avant les élections) ou rester à 9 (conforme à la Loi sur les communes). Au final, le Conseil communal propose de conserver le nombre de 9 Conseillers pour la législature 2016-2021. En effet, les nombreux et importants projets de ces prochaines années et dans cette période de fort développement et d'après-fusion encore font qu'une répartition judicieuse du travail entre 9 Conseillers communaux est meilleure.

Il est probable que tous les membres actuels du Conseil communal ne se représenteront pas. Les Conseillers en fonction feront part de leur décision lors de l'assemblée du 14 décembre 2015.

Organisation communale : M. le Syndic informe que le Conseil communal analyse son organisation. En effet, la complexité des dossiers, la surcharge de travail, le retard dans certains dossiers font que l'engagement actuel tant des Conseillers que d'une partie du personnel communal n'est presque plus supportable. Le Conseil communal réfléchit à l'engagement d'une personne à temps partiel en tant que technicien communal de façon à améliorer l'organisation, l'efficacité et la répartition de la charge de travail.

Chemin piétonnier à Esmonts : Les soumissions sont lancées. La réalisation est programmée à l'automne 2015.

Discussion

- Mme Valérie Cuénod : a constaté que le matériel de la place de jeux à Esmonts devient vieux. Est-ce que la commune à l'intention d'entreprendre quelque chose ?

M. le Syndic : le Conseil communal prend note de la remarque et de la question.

- Mme Patricia Deschenaux : quant est-il du giratoire au centre village d'Ursy ?

M. le Syndic : une délégation du Conseil communal a eu un entretien avec les responsables du Service des Ponts & Chaussées (SPC). Le canton nous a promis d'étudier des solutions. On espère une réalisation définitive de ce giratoire dans les meilleurs délais.

- M. Raoul Menoud : il n'y a pas d'éclairage public en bordure de la route « Champ de la Grange » à Vuarmarens. Est-il possible d'étudier une installation ?

M. le Syndic : le Conseil communal prend note de la demande.

M. Simon Bischof : propose une collaboration avec d'autres communes pour l'engagement d'un technicien communal ?

M. le Syndic : ces discussions ont déjà eu lieu. Soit les communes ont réglé le problème, soit elles sont réticentes à ces collaborations intercommunales.

- M. Thierry Ninaud constate le manque de respect de certaines personnes qui jettent leur détritus sur le bord des routes et demande s'il est possible de poser des poubelles dans le quartier du « Plattiez » ?

- M. Cédric Charrière demande également la pose de poubelles à la sortie d'Ursy en direction de Vauderens.

M. le Syndic : le Conseil communal prend note de ces demandes. Pour aller dans le sens du constat de M. Ninaud, il présente des photos de déchets déposés dans le ruisseau « Au Chemin des Coules » à Esmonts. D'autre part, une information du VOG parviendra aux habitants car régulièrement des déchets qui endommagent les pompes et qui engendrent des frais considérables sont jetés dans les égouts. Ne pas mettre n'importe quoi dans les wc.

M. le Syndic donne encore une information de la Croix- Rouge fribourgeoise : la Croix-Rouge fribourgeoise lance une campagne de recrutement de nouveaux membres. Des étudiants passeront auprès des ménages pour présenter l'institution et solliciter un éventuel soutien comme membre passif.

La parole n'est plus demandée.

Avant de terminer et au nom du Conseil communal, Monsieur le Syndic remercie toutes les personnes présentes à notre assemblée communale ainsi que pour la confiance témoignée au Conseil communal. Il remercie aussi toutes les citoyennes et les citoyens qui sont actifs dans une commission ou qui assument une fonction pour notre commune.

Un merci tout spécial est adressé à toutes les collaboratrices et les collaborateurs communaux pour leur travail et leur engagement.

Monsieur le Syndic adresse une reconnaissance toute particulière à ses collègues du Conseil communal pour leur travail, leur disponibilité et leur dévouement sans faille au profit de la cause publique. Bien que dans la dernière ligne droite de la législature il assure les citoyens et citoyennes qu'il n'y aura aucun relâchement.

La période estivale étant arrivée, Monsieur le Syndic adresse ses vœux pour de bonnes vacances à ceux qui en prendront et invite chacune et chacun à participer aux prochaines manifestations dans notre commune notamment la célébration de la Fête nationale, ici à Ursy le vendredi 31 juillet avec comme orateur, Monsieur Willy Schorderet, Préfet de la Glâne.

Il invite toutes les personnes présentes à rester encore quelques instants ensemble en partageant le verre servi sitôt après l'assemblée.

L'assemblée est close à 22h45

Le Syndic

Philippe Conus

La Secrétaire

Marie-Hélène Butty